

TRANSPORT MARITIME : La Mériidionale déboutée par le tribunal administratif

Le juge des référés du tribunal administratif de Bastia a rejeté le 19 mars le recours de la compagnie maritime [LA MERIDIONALE](http://www.lameridionale.fr) (siège social à Marseille/Bouches-du-Rhône) qui contestait le rejet par la collectivité de Corse de ses offres portant sur les lignes Marseille - Ajaccio et Marseille - Propriano. La Mériidionale va faire appel devant le Conseil d'État.
www.lameridionale.fr